



CCE JUIN 2015 :

Modalités d'utilisation du CICE en application de l'article L. 2323-26-1 du Code du travail : consultation et avis du CCE

Déclaration FO :

Nous constatons que pour l'année 2014, la MACIF va bénéficier d'un crédit d'impôts de plus de 7 millions d'euros (et 8,6 millions au niveau du groupe) dans le cadre du CICE.

Nous notons que cette somme représente environ 780€ par salarié mais sans aucun retour pour ceux-ci.

De plus nous regrettons une présentation à minima de l'utilisation de cet argent publique (« participation aux financements d'achats et de matériels pour le maintien de la compétitivité et création d'emplois dans certaines filiales ») qui ne masque que trop peu la réalité, à savoir une amélioration des résultats financiers sans retour direct pour les salariés.

Pour ces raisons nous donnerons un avis défavorable.

Bilan de l'accord Handicap : consultation et avis du CCE

Nous notons avec satisfaction que le taux de salariés en situation de handicap dans l'effectif continue d'augmenter et se rapproche du minimum légal de 6%.

Toutefois nous remarquons que l'évolution de ce taux est beaucoup plus liée à des reconnaissances de salariés en poste qu'à des nouveaux recrutements (56 reconnaissances ou renouvellements contre 13 embauches supplémentaires). Ce nombre important de reconnaissances nous inquiète, et nous nous interrogeons sur la nature des handicaps ainsi que leurs causes (sont-elles personnelles ou professionnelles ?).

Nous nous interrogeons également sur le maintien dans l'emploi de ces nouveaux embauchés.

Enfin nous remarquons que si certaines entités font un véritable effort dans le sens de favoriser l'emploi de salariés en situation de handicap, d'autres demeurent très loin de la moyenne nationale.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir pour régler au plus vite cette problématique dans les établissements concernés et dans cette attente donnerons un avis défavorable à ce bilan.

Projet de Plan de continuité d'activité Groupe : avis du CCE

Déclaration FO :

Pour Force Ouvrière, les mesures prévues dans ce plan de continuité nous paraissent démesurées, notamment de par les libertés qu'il accorde à l'employeur.

Si nous pouvons comprendre que dans certaines situations exceptionnelles très limitées (événement climatique, accidents) des mesures d'urgences soit présent (et les salariés se sont souvent mobilisés spontanément lorsque cela a déjà été le cas), là nous considérons que ça va trop loin.

En effet, ici sous à peu près n'importe quel prétexte d'empêchement ou de difficultés sur un site ce PCG prévoit une remise en cause de l'ensemble des droits des salariés (temps de travail, lieu de travail, activités...), et pour nous ce n'est pas anodin.

De plus il serait presque « drôle » (si ça ne gênerait pas autant de souffrance pour les salariés) de voir noté comme seuil de déclenchement un effectif inférieur à 50%, quand on sait que c'est régulièrement le cas dans de nombreux services.

Nous avons également pris note de votre confirmation que le droit de grève pas remis en cause par ce PCG, et que ce PCG ne s'appliquait pas aux mouvements sociaux mais nous regrettons que cela n'ait pas été précisé dans le document à une période où ce droit est remis en cause jusqu'à l'OIT.

Alors même si vous nous indiquez que dans « l'esprit » ce PCG ne change pas fondamentalement ce qui était déjà fait, nous considérons qu'à ce niveau et dans son écriture actuel il constitue un risque pour les droits des salariés et en conséquence nous estimons que ce PCG doit être revue, précisé, et limité.

Dans cette attente nous donnerons un avis défavorable.

Bilan social, exercice 2014 : avis du CCE

Déclaration FO :

Même si cela reste faible en terme de pourcentage, nous constatons à nouveau une baisse des effectifs à la fois en personnes physique et en ETP, c'est une tendance qui se confirme et nous la regrettons à une période où de nombreux services sont en souffrance. Cette tendance est d'autant plus inquiétante lorsque l'on sait que plus de 10% de l'effectif doit partir à la retraite dans les prochaines années.

Au niveau de l'absentéisme, si le nombre d'arrêts de courte durée se stabilise (diminue même légèrement), le taux d'absentéisme globale continue d'augmenter et touche tout particulièrement le réseau. C'est pour nous un vrai signe de souffrance d'une partie des salariés et cela doit être une vraie préoccupation pour l'entreprise

Le nombre de promotion poursuit sa baisse depuis 3 ans, avec un taux de promotion toujours plus favorable aux hommes.

Concernant les rémunérations, même si cela s'explique en partie par les remplacements dans les emplois de masse, nous regrettons les différences d'évolutions de rémunérations moyennes entre les employés et les cadres. De plus, cela pourrait être anecdotique si nous n'étions pas confronté à une politique salariale limitée, mais il nous paraît « déplacé » dans ce contexte de voir les 10 plus grosses rémunérations augmenter de 9% en 2014 (et plus de 15% en 2 ans).

Pour ces raisons Force ouvrière émettre un avis défavorable sur le bilan social.

Rapport de Situation Comparée, exercice 2014 : avis du CCE

Déclaration FO :

Nous constatons que la part des femmes baisse à partir de la classe 6, et malgré des améliorations c'est toujours plus difficiles pour les femmes d'accéder aux postes à responsabilités

Malgré les rattrapages des dernières années nous regrettons toujours les décalages de rémunérations qu'il peut exister entre les hommes et les femmes (notamment chez les employés)

Pour ces raisons nous donnerons un avis défavorable.